

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	10	/	5

Date de la convocation
13 décembre 2022

Séance du 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux  
et le seize décembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., MIGNE J., MICHEL A., FOURY D., Mmes VIDAL F., ROY S., MARTEL D.

Absent : Mrs CHABIDON D., GARRAGOS F., Mmes BRUNETON M., AURELLE V., BONCOMPAIN C.

**N° 16122022003**

**TARIFS LOCATION SALLE  
POLYVALENTE ET SALLE DE  
REUNION ANCIENNE ECOLE  
AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les tarifs de la Salle polyvalente n'ont pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Afin de prendre en compte la hausse des charges, il est proposé une réévaluation des tarifs de location de la salle polyvalente ainsi que le tarif de location de la salle de réunion dite « Ancienne école » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à savoir :

MANIFESTATION	HABITANTS COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
REPAS	150,00	550,00
APERITIF (Mariage...)	80,00	250,00
REUNION (AG...)		
- Association du canton	80,00	250,00
- Organisations professionnelles	100,00	350,00
ASSOCIATIONS (Bals, soirées...)	100,00	800,00

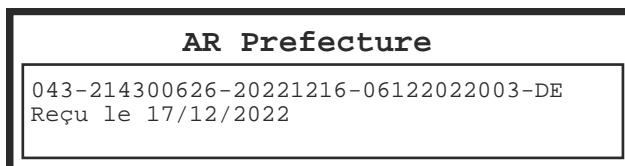
Location Salle de réunion (Ancienne école) ..... 50,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 16 décembre 2022  
Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,  
Michel JOUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE  
Florence VIDAL



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 17 décembre 2022

et publication ou notification  
du 17 décembre 2022